

**Séance du 12 décembre 2018 à 19.30 h.**  
**à l'Hôtel de Ville**

Sous la Présidence de Monsieur Claude Deriaz, l'ordre du jour est le suivant :

1. **Appel d'entrée.**
2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018**
3. **Communications de la Municipalité.**
4. **Liste des prochains préavis.**
5. **Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 16/2018 relatif au budget pour l'année 2019 et vote.**
6. **Dépôt d'un postulat par Monsieur Grégory Perusset : Pour le maintient et la garantie d'une offre diversifiée d'établissements publics de restauration dans le village de Baulmes.**
7. **Divers et propositions individuelles.**
8. **Appel de sortie.**
9. **Agape au Jura.**

---

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

1. **Appel d'entrée.**

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 34 conseillères et conseillers sont présents et 7 absents. Les absents sont : MM. Christian Cachemaille, Bruno Metalori et Aurèle Spertini ainsi que Mesdames Annette Donnier, Brigitte Lattion, Chambettaz Patricia et Esther Rehacek.

Le Président informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

2. **Acceptation du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2018.**

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

3. **Communications de la Municipalité.**

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic.

Celui-ci prend la parole concernant l'érable Champêtre qui se trouve vers l'entreprise Moll. Il y a eu une mise à l'enquête pour l'abattage de cet arbre pour des questions de sécurité. La Mise à l'enquête a été faite après avoir eu l'autorisation du service de l'état concerné. A fin août la Direction Générale de l'Environnement nous a informés qu'il s'agissait d'un sujet d'une importance cantonale et donc qu'ils financeraient des mesures afin de ne pas l'abattre. Donc la Municipalité a du faire toutes les procédures. La Municipalité a finalement reçu l'accord pour faire les travaux et la subvention et ils ont enfin pu mandater l'entreprise pour faire le travail.

Claude Deriaz remercie Monsieur Cuérel.

Il ouvre la parole.

Monsieur Luc Pillevuit demande s'il y a finalement une envie de garder cet arbre ?

Monsieur Cuérel confirme.

Monsieur Pillevuit dit qu'il ne comprend pas ces travaux.

Monsieur Cuérel explique que pour des questions de sécurité l'arbre ne pouvait pas être conservé en l'état. Mais en regardant avec les services concernés de l'état il était clair pour tout le monde qu'il fallait l'abattre. Mais finalement, après la mise à l'enquête, un autre service de l'état a dit qu'il y avait une importance cantonale à cet arbre et qu'il ne fallait pas l'abattre. Et les travaux sont donc pour tailler et sécuriser l'arbre au niveau de la route.

La parole n'est plus demandée.

#### **4. Liste des prochains préavis.**

La parole est donnée à Monsieur Julien Cuérel, Syndic

Ce dernier informe qu'il y aura un préavis qui sera déposé en tout début d'année prochaine et qui sera une demande de crédit extra-budgétaire pour établir un concept de mobilité sur l'ensemble du village.

Le Président demande si les Conseillers désirent que ce soit le Bureau ou le Conseil qui nomme la commission. La commission sera nommée par le Bureau.

#### **5. Rapport de la Commission des finances chargée d'étudier le préavis no 16/2018 relatif au budget pour l'année 2019 et vote.**

La parole est donnée à Monsieur Grégory Perusset rapporteur.

Le Président passe à la lecture des chiffres par chapitres.

##### 1. Administration générale

757'509.55 en charges                      135'800.00 en revenus

Il ouvre une discussion, la parole n'est pas demandée.

##### 2. Finances

570'427.00 en charges                      3'107'743.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

### 3. Domaines et bâtiments

1'295'456.30 en charges                      1'047'253.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

### 4. Travaux

803'399.10 en charges                      412'469.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

### 5. Instruction publique et cultes

456'054.98 en charges                      8'015.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

### 6. Police

158'259.05 en charges                      12'000.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

### 7. Sécurité sociale

696'067.00 en charges                      2'000.00 en revenus

La discussion est ouverte, la parole n'est pas demandée.

### 8. Services industriels

Ce poste passe à l'AIVB.

Monsieur le Président passe aux conclusions.

En charges : 4'737'172.98                      En revenus : 4'725'280.00

Ce qui fait un excédant de charges de 11'892.98.

Monsieur Claude Deriaz ouvre une discussion sur l'ensemble du budget.  
La parole n'est pas demandée. Il clôt la discussion.

Il donne lecture des conclusions du préavis à savoir :

En conclusion, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers d'approuver le projet de budget 2019 tel que présenté.

Le budget est accepté à l'unanimité.

Le Président ouvre une discussion.

Monsieur Gilles Deriaz prend la parole pour exprimer son inquiétude quand à l'augmentation des charges obligatoires et le fait que les rentrées soient stables. Monsieur Cuérel répond que pour ce qui est charges obligatoires, pour le scolaire, ceci augmente assez peu et est même en légère diminution, par contre ce qui augmente c'est tout ce qui est lié à la facture sociale. Mais depuis 2020 on devrait gagner sur ce point Fr. 65'000.00. L'autre point c'est ce qui est lié à la facture sociale et qui pèse sur toutes les communes raison pour laquelle une réflexion est menée auprès de l'Etat pour que celui-ci reprenne cet élément et plus les communes. Les communes ont bon espoir que ceci entre en vigueur en 2022.

Pour les autre charges il y a assez peu de variation. Ce qui va apparaître c'est ce qui est lié à l'accueil des enfants. La Commune sera obligée d'offrir un accueil parascolaire et qui va forcément coûter. Tout ceci est en réflexion de par le projet de l'hôtel-de-ville raison pour laquelle ce projet prend autant de temps.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**6. Dépôt d'un postulat par Monsieur Grégory Perusset : Pour le maintient et la garantie d'une offre diversifiée d'établissements publics de restauration dans le village de Baulmes.**

Monsieur le Président donne lecture de la définition du postulat.

La lecture du postulat n'est pas demandée.

Un travail ayant déjà été effectué par la Municipalité, Monsieur le Président propose de directement voter sur l'opportunité de ce postulat et de ce fait de l'envoyer directement à la Municipalité pour une étude plus approfondie.

Il n'y a pas d'opposition à cette manière de procéder.

Monsieur le Président ouvre une discussion sur ce postulat. La parole n'est pas demandée. Il passe au vote.

Ce postulat est accepté à une large majorité (2 avis contraires et 4 abstentions).

**7. Divers et propositions individuelles**

Monsieur Pfaender prend la parole concernant le parc éolien de Ste-Croix. Il nous lit quelques passages d'une dépêche reprise par le 24heures. Il dit que dans ces articles la Commune de Baulmes passe un peu pour une empêchuse de tourner en rond et ses questions sont les suivantes :

Quelles étaient la nature et l'ampleur de la mesure d'élargissement de la fermeture de la route du col de l'aiguillon refusées par la Municipalité et quels ont été les motifs du refus.

Monsieur Cuérel répond en informant tout d'abord que se sont des mesures qui ont été proposées par la Romande Energie dans le dossier d'enquête de fermer une route qui appartient à la Commune de Baulmes sans en avertir la Commune de Baulmes et sans rien demander à cette dernière. L'attention de la Commune a été attirée par quelqu'un lors de la mise à l'enquête. Ce qui avait été proposé c'était la fermeture de la route de la montagne du 1er décembre au 30 mai. Les motifs sont que cette route est utilisée pour le chalet de Grange-Neuve ainsi que les 10 autres chalets d'alpage. La Municipalité a dit qu'il n'était pas possible de fermer cette route au-delà du 15 mars. Cette dernière a accepté de fermer d'un point A à B pendant une période donnée mais pas dans les conditions proposées.

Monsieur Schmid demande des nouvelles par rapport au départ de la poste. Monsieur le Syndic indique que pour l'instant la Municipalité a refusé que l'Office de poste soit fermé. Des discussions ont été menées avec la poste pour essayer de trouver des solutions mais la Municipalité a refusé de signer l'accord. La Poste a fait une nouvelle tentative mais la Municipalité a réitéré son refus. La poste n'est pas vraiment d'accord avec cette procédure donc il y a un ultime délai au 5 janvier 2019 pour accepter. La Municipalité a demandé au syndicat de la poste s'il pouvait aider dans cette démarche de même que la Municipalité a demandé au Conseil d'Etat en charge de l'économie s'ils pouvaient aider et appuyer dans cette démarche. Aujourd'hui la Municipalité essaie de faire en sorte que le bureau de poste ne soit pas fermé. Ils se sont notamment basés sur une initiative jurassienne qui a été déposée et acceptée qui demande plusieurs éléments et notamment qu'il n'y ait pas de fermeture du bureau de poste et qu'il y ait une organisation régionale qui se fasse. La poste a répondu qu'il faudrait en tout cas 2 ans pour que la loi soit modifiée ce qui est trop long pour eux. Les échanges en sont à ce stade.

Madame Christine Hohl Moinat prend la parole concernant le cabinet médical. Elle demande si la recherche du repreneur débute maintenant ou s'ils doivent s'en charger.

Monsieur Cuérel répond que le permis de construire a été délivré aujourd'hui. La Municipalité veut attendre le début des travaux vers février ou mars et à ce moment ils commenceront à chercher mais pas seuls, avec l'appui de Monsieur Morier-Genoud, le forum Nord-Vaudois, etc... Monsieur Cuérel informe qu'il a déjà reçu le courrier d'un médecin intéressé.

Monsieur Grégory Perusset dit qu'ayant vu que certaines Communes comme Vallorbe attendent de l'argent de la France, il se demandait si Baulmes était concerné par ce sujet et si oui dans quelles mesures.

Monsieur le Syndic répond que Baulmes est bien concerné mais dans une moindre mesure. Ceci représente environ 1 mois d'impôts. Ceci ne pose donc pas de problème en terme de liquidités.

La parole n'est plus demandée

## **8. Appel de sortie**

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 35 conseillères et conseillers sont présents et 6 absents.

Monsieur le Président Claude Deriaz lève la séance à 20h05.

Le Président :

La Secrétaire :

Claude Deriaz

Myriam Deriaz

Baulmes, le 25 janvier 2019